



Festival International de Films et de Communication sur L'Agriculture (FIFA)



Règlement Général du FIFA 2024

La FUPRO-BENIN, créée depuis 1994 est la plus grande structure faitière nationale du réseau des organisations paysannes. La Fédération des Unions de Producteurs du Bénin est l'interface entre les producteurs agricoles et la communauté des partenaires au développement d'une part et d'autre part entre les producteurs agricoles et l'Etat. Durant des années, plusieurs actions de plaidoyer et de communication dans l'intérêt des producteurs ont été menées sur le territoire national parmi lesquelles les Rencontres Internationales de Films de Courts Métrages sur l'Agriculture. Depuis 2016, les RICMA regroupent plusieurs manifestations dont le Festival International de Films et de communication sur l'Agriculture (FIFA), la Plateformes Annuelle de Plaidoyer et d'échanges dans le secteur Agricole (PAPA), la Foire aux Ressources Agricoles, aux Innovations paysanne et agro-alimentaire (FoRAin), la Journée nationale de l'Agriculteur béninois (JnA) pour ne citer que ceux-là.

L'édition du Festival International de Films et de communication sur l'Agriculture (FIFA 2024) s'énonce à travers ce règlement général.

ARTICLE 1

Festival International de Films et de communication sur l'Agriculture a pour objet d'assurer une large diffusion des innovations et du savoir-faire du monde paysan, d'une part, et de faciliter les échanges d'expériences entre professionnels et amateurs (paysans et autres) autour des défis et enjeux liés à l'agriculture, d'autre part avec le médium cinéma et vidéo.

ARTICLE 2

La 7^{ème} édition du Festival International de Films et de communication sur l'Agriculture (FIFA 2024) se tient au cours de la dernière semaine novembre au siège de FUPRO Bénin, au quartier Honmèho, rue en face des sapeurs-pompiers à Bohicon au Bénin.

ARTICLE 3

Les films documentaires ou magazine, traitant l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du festival sont repartis dans les catégories ci-après :

- ☞ **La catégorie Professionnelle** : toute production de personnes physiques ou morales respectant l'utilisation des codes de créations, les règles et les moyens techniques de tournage. L'accent particulier de cette catégorie est mis sur le professionnalisme de l'équipe de production qui est forcément constituée d'experts en la matière, sur la qualité de la réalisation, le montage, la qualité des images, le son et le scénario. Ainsi, cet ensemble doit d'être cohérent.
 - ☞ **La catégorie Amateur** : toute production de personnes physiques ou morales dont généralement, on ne dispose pas des décors, du matériel de tournages adéquat ni la technicité recommandée. Les films amateurs sont la plupart réalisés par une équipe technique ou un groupe qui ne sont pas forcément spécialiste et qui utilise un équipement qui n'est pas par souvent adéquat pour avoir la qualité requise d'un film professionnel.
 - ☞ **La catégorie culturelle/ plaidoyer** : toute œuvre d'art oratoire (poème, slam, spoken word), etc.
- Tous les films attendus doivent être en version française ou sous-titrés en langue et sous format MP4 française avec les durées :
- 3 minutes, générique inclus
 - 7 minutes, générique inclus
 - 13 minutes, générique inclus
 - 26 minutes, générique inclus

ARTICLE 4

L'innovation de cette 8^{ème} édition du festival se retrouve au niveau la projection à plein air des films présélectionnés avant l'évènement proprement dit. Ainsi, la population de Bohicon aura le privilège de visionner les films présélectionnés et y opiner avant la sélection finale.

La seconde innovation se trouve au niveau du prix grand public qui sera cette année encore accompagné d'une enveloppe de soutien qui s'élève à 50 mille FCFA.

ARTICLE 5

Tous les réalisateurs et les producteurs primés s'engagent à insérer la mention **"Primé aux FIFA 2024"** sur tous les supports de communication du film primé ;

ARTICLE 6

L'inscription au FIFA 2024 est effectuée par le remplissage d'un formulaire en ligne accessible sur le site de la FUPRO-BENIN à l'adresse www.fuprobenin.org ou directement sur le lien <https://www.fuprobenin.org/fifa-2024/>. Au cours de l'inscription, vous êtes invité à fournir :

- ☞ Date de production : 2020 à 2024 (le copyright du film ou œuvre d'Art pas être plus ancien que 2020)
- ☞ La durée des films éligibles est de 3, 7, 13 ou 26 minutes, générique inclus, sous format MP4
- ☞ Le lien de visionnage
- ☞ Le synopsis du film / l'œuvre d'Art oratoire
- ☞ Le titre du film/l'œuvre d'Art oratoire
- ☞ Photo du réalisateur/trice
- ☞ La filmographie et la biographie du réalisateur, du producteur en français (500 mots maximum)
- ☞ Les films non francophones doivent être sous-titrés en français.
- ☞ Les films sont enregistrés sous le format ci-après : Nom+ Prénom+ le titre du film+ FIFA24
- ☞ Les œuvres d'art oratoire (poème/ slam) doivent être identifiées avec les informations suivantes (titre, thème, auteur, durée de la déclamation et année de création)
- ☞ Chaque film/ œuvre d'art soumis entraîne l'acceptation du règlement ci-joint www.fuprobenin.org

Pour soumettre, les inscriptions sont faites en ligne mais le dépôt physique des œuvres d'arts se fait obligatoirement sous pli fermé au secrétariats de la FUPRO-BENIN, et ceux des films se font obligatoirement sur le lien <https://www.fuprobenin.org/fifa-2024/> ou sur le site www.fuprobenin.com

Info line: tel :(00229) 95794389 (WhatsApp +appel) ; Mail : fuproricma@gmail.com

ARTICLE 7

La FUPRO-Bénin met en place le jury de présélection, chargé d'en valider le barème de notation et d'en assurer le pré-visionnage avant la projection grand public.

Certains films pourront être projeté en "hors compétition"

Chaque film sélectionné sera sanctionné par une attestation de participation.

Les films seront sélectionnés sur la base des critères ci-après :

- ☞ La pertinence
- ☞ Thème développé,
- ☞ La qualité de la réalisation,
- ☞ Le montage,
- ☞ La qualité des images,
- ☞ Le son,
- ☞ le scénario.

Le FIFA met sur pied un jury de sélection pour apprécier les films reçus sous la direction du Délégué Général et les orientes vers les différentes catégories de diffusion (Compétition, information ou panorama). Un jury siège pendant le festival pour délibérer et attribuer les prix aux lauréats.

ARTICLE 8

Au terme de la compétition qui va durer pendant toute la période des RICMA, des prix suivants seront décernés aux participants par catégorie

Les professionnels de la production audio-visuelle	
1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX
Un trophée + 400 000 + une attestation de participation	Un trophée + 250 000 + une attestation de participation
Amateur de la production audio-visuelle	
Un trophée + 250 000 + une attestation de participation	Un trophée + 150 000 + une attestation de participation
Le culturel pour l'agriculture (art oratoire)	
Un trophée + 200 000 + une attestation de participation	
Le culturel pour l'agriculture (art Pictural)	
Un trophée + 200 000 + une attestation de participation	
Le PRIX « GRAND PUBLIC »	
Un trophée + une attestation de participation + 50 000	

ARTICLE 9

La participation à la compétition de courts métrages implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 10

Le FIFA assure uniquement la restauration de festivaliens.

ARTICLE 11

La date limite pour des soumissions à la compétition courts métrages est fixée au 22 **Novembre 2024**. Pour toute informations complémentaires, veuillez contacter le bureau de FUPRO-Bénin au (00229) 95794389/ 51060575 ; fuproricma@gmail.com Facebook **Ricma- Fupro-Bénin et Fupro-Bénin**.

Fait à Bohicon 25 août 2024